

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 22  
Votants 26  
Quorum 14

**L'an deux mille vingt quatre**

**Le : 05 février**

**Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

**dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,**

**à la Mairie, sous la présidence de M. Christian SOULIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2024

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marjorie COMBE, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Angelo MANIERI, Sébastien DE ARAUJO.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, , Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Sébastien DE ARAUJO à Marjorie COMBE.

SECRETAIRE : Yvette VERNIERE.

Délibération n°2024 02 07

**OBJET : ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE.**

Vu le courrier du 18 novembre 2023 de l'association Histoire et Patrimoine, représentée par son Président, M. Georges BESSON, sollicitant une demande de subvention exceptionnelle pour la modélisation 3D et décoration / mise en couleur, mise en scène de l'intérieur du Prieuré,

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relative au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt communal,

**Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à la majorité (19 voix pour, 7 voix contre) :**

- **décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1692 euros, à l'association Histoire et Patrimoine, pour la modélisation 3D et décoration / mise en couleur, mise en scène de l'intérieur du Prieuré,**
- **dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024, section de fonctionnement, chapitre 65, article 65748,**
- **autorise le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au versement de cette subvention.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 12 février 2024

Le Maire,  
Annick BRUNEL



La Secrétaire de séance,  
Yvette VERNIERE



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 13/02/2024  
Publié ou Notifié  
le : 13/02/2024